

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 45

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Salducci,

OBJET : FONCIER – Opération à l'intersection rue du grand Hargous et chemin d'Hargous - Echange de terrains situés rue du grand Hargous et chemin de Hargous entre la ville de Bayonne et la société immobilière Alternative Foncière.

Comme exposé dans la délibération précédente, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un programme immobilier de logements collectifs qui sera développé par la société Alternative Foncière, situé à l'angle du chemin de Hargous et de la rue du grand Hargous, il est apparu pertinent d'opérer un échange de terrains entre cette société et la ville de Bayonne.

Pour ce faire, le conseil municipal a, au préalable, constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal de partie de la parcelle cadastrée AY 327 (à usage d'espace vert), située rue du Grand Hargous, pour une superficie de 180 m², aux fins de la rendre cessible.

L'échange, qui portera sur des emprises de superficie équivalente, sera réalisé sans soulte et portera sur les emprises suivantes :

- acquisition par la commune de parties des parcelles cadastrées AY 207 (12 m²), AY 191 (85 m²) et AY 274 (83 m²) soit une superficie totale de 180 m²,
- cession par la Ville de partie de la parcelle cadastrée AY 327 pour une superficie de 180 m².

Pour information, les services de la Direction Générale des Finances Publiques ont estimé la valeur vénale des terrains au prix de 242 € le m², suivant avis du 13 novembre 2018.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'un échange sans soulte au regard des superficies et des prix équivalents des terrains concernés, tels que précisés dans les plans annexés à la délibération immédiatement précédente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents requis à la concrétisation de la transaction avec la société Alternative Foncière ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne